



DESOLIDARISATION - SURENDETTLEMENT

Par **Anne55**, le **27/04/2025** à **15:56**

Bonjour

J'ai souscrit avec mon ex-conjoint (nous étions pacsés) un rachat de crédit 2016

On s'est séparés. Il était entendu que chacun devait payer sa part du crédit. Cependant, il s'est déclaré en situation de surendettement et il ya un ré chelonnement de la dette.

Entretemps la santé s'est détériorée et a été déclarée en invalidité permanente. on a donc décidé de faire appel à notre assurance. Quid? Mon ex-conjoint a mal remplile questionnaire de santé donc l'assureur ne veut pas prendre en charge le remboursement du crédit.

Résultat des courses: Il a déposé un deuxième dossier de surendettement. l'organisme va me demander de rembourser. Je ne suis pas en capacité de rembourser, je n'ai pas de pension alimentaire. De plus je trouve cela injuste que je dois payer parce qu'il a "omis" des détails sur son questionnaire de santé.

La seule solution que je vois c'est de me désolidariser .Qu'en pensez-vous? Y-at-il une autre solution?

Par **Marck.ESP**, le **27/04/2025** à **16:43**

Bonjour et bienvenue

Désolé pour vous.

Sachant que si votre ex-conjoint ne peut plus payer sa part, vous restez solidairement responsable de la totalité de la dette.

Si vous n'êtes pas en situation de pouvoir rembourser,
Je ne vois qu'un conseil à vous donner, lorsque le créancier va se tourner vers vous, soumettre à votre tour votre dossier à la commission de surendettement. Cela peut vous permettre de demander des mesures de traitement de votre propre situation.

Par **Anne55**, le **27/04/2025** à **20:44**

Merci de votre réponse